

APPEL A PROPOSITIONS

AR 2i PACA CORSE

Actions clés en main 2020

Le présent cahier des charges s'adresse aux organismes de formation souhaitant répondre à l'appel à propositions « Développer les compétences dans l'inter-industriel - Actions Collectives TPE/PME 2020 » destinées aux adhérents de l'AR2i Provence Alpes Côte d'Azur-Corse.

Date de publication : **05 février 2020**

Date limite de dépôt des candidatures : **29 février 2020**

Envoi électronique aux adresses suivantes :

e.vanquaethem@opco2i.fr

SOMMAIRE

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION	3
Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I	3
Marché à procédure adaptée.....	3
Modalité de dépôt des offres :	3
Date limite de réception des offres :	3
Référénts pour les renseignements complémentaires :	3
Format de la réponse attendue :	3
2. CONTEXTE.....	4
2.1. Présentation OPCO 2I	4
2.2. Contexte territorial.....	5
2.3. Publics visés.....	5
3. OBJET DE LA CONSULTATION	6
3.1. Cadre et objectifs de la prestation	6
La thématique concernée :	6
Les organismes de formation éligibles	7
Lieux d'intervention :	7
Entreprises visées et organisation des formations	8
3.2. Méthodologie et livrables attendus	8
Pilotage et suivi des travaux.....	8
Engagements du prestataire	9
Instruction et réponse de l'AR2i PACA CORSE	9
4. FORMALISATION DU PARTENARIAT	9
Durée du conventionnement	9

1. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pouvoir adjudicateur : OPCO 2I

Voir article dédié à la présentation de l'OPCO 2i et par délégation 2i PACA Corse

Marché à procédure adaptée.

La consultation est passée sous forme d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et l'article 28 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il s'agit d'un marché multi attributaires.

Modalité de dépôt des offres :

Les dossiers de candidature (comportant notamment des images) devront être transmis par mail sous format PDF de taille minimale **Par mail avec AR à 2i PACA CORSE**

à l'adresse suivante : e.vanquaethem@opco2i.fr

Date limite de réception des offres : 29 févr.-2020

Référents pour les renseignements complémentaires :

Pour toute question relative à l'appel à propositions, contacter :

Echati VANQUAETHEM

Tél : 04 96 12 13 93

e.vanquaethem@ocpo2i.fr

Format de la réponse attendue :

- Le format de réponse doit être rédigé au format PDF, il devra comprendre à minima :
 1. Une présentation générale de l'organisme de formation
 2. Un argumentaire sur ses capacités à répondre au cahier des charges
 3. Les profils des formateurs intervenant sur l'opération
 4. Les objectifs pédagogiques détaillés de l'action de formation
 5. Les techniques et moyens pédagogiques pour atteindre ces objectifs
 6. Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action :
 - Feuilles de présence,
 - Evaluation des acquis
 7. Les moyens d'évaluation de l'acquisition des compétences ciblés par l'action
 8. Les modalités de sanction de la formation

2. CONTEXTE

2.1. Présentation OPCO 2i

Ses principales missions sont :

- Le conseil aux entreprises :
 - Assurer le financement des contrats d'apprentissage, et de professionnalisation, selon les niveaux de prise en charge fixés par les branches professionnelles
 - Assurer un service de proximité au bénéfice des TPE/PME, permettant :
 - d'améliorer l'information et l'accès des salariés de ces entreprises à la formation professionnelle ;
 - d'accompagner ces entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques de leur secteur d'activité.
 - Favoriser la transition professionnelle des salariés, notamment par la mise en œuvre du compte personnel de formation dans le cadre des projets de transition professionnelle.
- L'appui technique aux branches professionnelles, à travers :
 - La gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences,
 - L'appui dans leurs missions de certification.

L'OPCO 2i assure ses missions de proximité, à travers 12 délégations régionales.

L'AR2I PACA CORSE INTERVIENT SUR 8 DEPARTEMENTS :

- Alpes de Haute Provence
- Hautes Alpes
- Alpes Maritimes
- Bouches du Rhône
- Corse du Sud
- Haute Corse
- Var
- Vaucluse

Ce qui représente **128 000 salariés et 5 200 entreprises.**

2.2. Contexte territorial

L'inter-industriel regroupe des entreprises de toutes tailles appartenant à des branches professionnelles divers et dans des domaines aussi variés que l'industrie automobile, le nucléaire, la construction navale, aéronautique, spatiale et ferroviaire, la navigation de plaisance, la fabrication d'équipements ménagers, la construction mécanique, la métallurgie et la transformation des métaux, ou encore les industries des composants et des équipements électriques et électroniques, la chimie, la plasturgie, la bijouterie/joaillerie, le textile, la papier et le carton, le recyclage, auxquels peuvent être associées les entreprises de services à l'industrie.

C'est une activité en constante évolution depuis 20 ans, soutenue par des hommes et des femmes de tous horizons.

C'est aussi un secteur hautement soumis à la concurrence mondiale, nécessitant de rester actif sur la diversification des produits et des marchés ainsi que leur qualité, le développement de la polyvalence du personnel, et la préservation du savoir-faire, indispensable à la pérennité de l'activité.

Pour les entreprises, il est impératif de développer les compétences dont elles ont besoin afin d'accompagner la mise en œuvre de leur stratégie et d'améliorer leur compétitivité et par ailleurs de sécuriser les parcours professionnels des salariés.

2.3. Publics visés

Salariés en CDD ou CDI, relevant des entreprises de l'inter-industriel, de moins de 50 salariés en priorités.

3. OBJET DE LA CONSULTATION

3.1. Cadre et objectifs de la prestation

Cette prestation a pour objectif principal de permettre l'accès à des formations récurrentes aux salariés des entreprises de taille – de 50 salariés, adhérentes à l'Opco2i de la Région PACA Corse (éligibles au dispositif).

La thématique concernée :

THEMATIQUE : RESSOURCES HUMAINES Classification des salariés selon convention collective	
Objectifs	- Acquérir la nouvelle classification conventionnelle - Analyser et décrire les emplois impactés - Être capable de créer les fiches de postes descriptives des emplois - Comprendre le futur mécanisme de cotisation des emplois
Durée	1 jour
Certification	Non
Organisation	Sessions Inter-entreprises Effectif minimum à indiquer Lieux de réalisation en priorité : 06 – 13 – 83 – 84
Conditions financières (selon nombre de participants)	Coût pédagogique HT par jour et par stagiaire à proposer par l'organisme

Les organismes de formation éligibles

Seuls peuvent répondre à cet appel à propositions organisé par l'AR2i PACA CORSE :

- Les organismes de formation dûment déclarés, dotés d'un numéro de déclaration d'activité délivré par les services de l'Etat (en cours de validité)
- Les organismes de formation situés en PACA CORSE.
- Les organismes référencés sur la base DataDock.

Toutefois, à titre exceptionnel, notamment en raison de l'absence de représentation d'un thème sur un territoire, la candidature de prestataires d'autres régions peut être acceptée.

Lieux d'intervention :

Les organismes devront être en capacité, d'organiser des actions de formation en priorité sur les 4 départements ci-dessous, en fonction des besoins de nos entreprises :

- Alpes Maritimes, Bouches du Rhône, Var, Vaucluse
- Actions collectives (inter-entreprises)
- Les actions auront lieu pendant le temps de travail.

Les actions de formations seront réalisées hors situation de travail.

Entreprises visées et organisation des formations

L'OPCO 2i sous couvert de l'AR 2i PACA Corse propose d'accompagner les entreprises entrant dans le champ d'application suivant :

- Les entreprises appliquant l'une des 44 conventions collectives de l'inter-industriel et à jour de leurs obligations légales au titre de la formation professionnelle continue.
- Les entreprises de toutes tailles confondues et **prioritairement les PME de moins de 50 salariés et les TPE.**
- Les entreprises dont le siège social se trouve sur les Régions PACA et Corse ou les entreprises disposant d'un établissement en gestion autonome situé ce périmètre géographique.

Les entreprises éligibles devront inscrire leur salarié sur la plateforme « linscription.com » ou nous faire parvenir un bulletin d'inscription, qui leur sera communiqué.

3.2. Méthodologie et livrables attendus

Pilotage et suivi des travaux

Dans le cadre de la mise en place de la charte contrôle et qualité par l'OPCO2i, le prestataire devra garantir :

- Un service administratif assurant la gestion des actions de formation (relance, convocation, logistique) en lien avec l'AR2i PACA CORSE
- Un service d'accueil de qualité
- Une évaluation/bilan pour chaque module de formation
- Des salles de formation au standard d'équipement garantissant un confort réel des stagiaires et accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Des intervenants salariés et expérimentés dans le domaine de compétence enseigné
- Accepter des contrôles inopinés pendant le déroulement de l'action de formation ou à postériori, à l'initiative de l'OPCO2i, des contrôleurs mandatés par des collaborateurs de l'AR2i PACA CORSE
- Le respect des conditions tarifaires proposées.

L'organisme s'engage à

- **Faire une proposition selon le format attendu ;**
- **Respecter la méthodologie de suivi ;**
- **Respecter la procédure de mise en ligne qui lui sera communiquée, lors de la contractualisation ;**

Instruction et réponse de l'AR2i PACA CORSE

L'AR2i PACA CORSE se réserve le droit ne pas donner suite aux propositions transmises pour tout ou partie de l'offre de service et s'engage à garder confidentielles les offres reçues.

L'AR2i PACA CORSE pourra, le cas échéant, demander des précisions complémentaires en tant que de besoin.

L'AR2i PACA CORSE pourra proposer, avant conventionnement et pour certaines thématiques, de plafonner les coûts pédagogiques à la journée.

L'AR2i PACA CORSE notifiera sa réponse (positive ou négative) au candidat par mail.

4. FORMALISATION DU PARTENARIAT

Une convention sera signée entre l'AR2i PACA CORSE et l'organisme de formation retenu.

L'AR2i PACA CORSE ne sera engagée qu'à compter de la réception de la convention signée du prestataire.

L'AR2i PACA CORSE pourra interrompre le partenariat du fait entre autres :

- De l'épuisement des fonds dédiés aux projets concernés
- Du non-respect des dispositions prévues dans le présent document.

L'AR2i PACA CORSE conduira dans ce cadre plusieurs évaluations du dispositif conformément aux dispositions prévues par le décret qualité du 30 juin 2015.

Durée du conventionnement

Le présent appel à propositions couvre la période de février 2020 au décembre 2020.